



ENSEIGNANTS(ES)

TYPE DE CONTRAT POSTES RÉGULIERS (2)

LIEU DE TRAVAIL
École JEAN-DU-NORD
École MANIKOUTAI

**SUPÉRIEUR
IMMÉDIAT**
Direction de l'école.

RÉMUNÉRATION
Déterminée en fonction de la scolarité et de l'expérience entre 52 799 \$ à 102 857 \$ + une prime de rétention de 8 %

EXIGENCES

- Détenir un baccalauréat en enseignement dans la spécialité demandée;
- Posséder une autorisation légale d'enseigner émise par le MEQ.

ENTRÉE EN FONCTION
AOÛT 2026

FIN DE L'AFFICHAGE
Jusqu'à comblement des postes.

**Postulez dès maintenant
en envoyant votre CV à**
rhumaines@cssdufer.gouv.qc.ca
Affichage : 25-26-58

Centre
de services scolaire
du Fer

Québec 

Seules les personnes retenues pour une entrevue recevront une réponse. Le Centre de services scolaire du Fer souscrit au principe d'égalité des chances dans l'emploi. Il applique un programme d'accès à l'égalité pour les Autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques, les femmes et les personnes handicapées. Les personnes handicapées peuvent recevoir de l'assistance pour le processus de présélection et de sélection, si elles le désirent.

Prends part
à *notre* mission
2026-2027

SCIENCES AU SECONDAIRE 100%

Enseignant(e) recherché(e) :
Passion et engagement au rendez-vous !

Le Centre de service scolaire du Fer est à la recherche d'un(e) enseignant(e) animé(e) d'une véritable flamme pédagogique pour former et inspirer ses élèves.

Ici, nous croyons que le plaisir et le bien-être au travail sont essentiels à une expérience d'apprentissage réussie. Nous cherchons une personne passionnée, dynamique et engagée, prête à transmettre son savoir avec enthousiasme et bienveillance.

Si enseigner est bien plus qu'un métier pour toi — c'est une vocation — et tu veux évoluer dans un environnement stimulant où ton épanouissement compte autant que celui de tes élèves, nous avons hâte de te rencontrer !

[Clique ici et change ta vie dès aujourd'hui !](#)

AVANTAGES DISTINCTIFS

- Banque de congés pour maladie et responsabilités familiales;
- Programme d'aide aux employés;
- Accès à la télémédecine;
- Assurances collectives;